Zeitschrift: Schweizer Film = Film Suisse : offizielles Organ des Schweiz. Lichtspieltheater-Verbandes, deutsche und italienische Schweiz

Herausgeber: Schweizer Film

Band: 5 (1939)

Heft: 73

Rubrik: Association des producteurs suisses de films

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 10.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Shirley Temple, Phyllis Brooks dans «Hôtel à vendre» (Little Miss Broadway).

M. Jack Buchanan (producteur, propriétaire de salles en Angleterre, lié étroitement avec le groupe des «Independant Exhibitors») serait disposé à investir cent mille livres sterling dans la construction des studios cinématographiques de Neuchâtel et à financer la distribution des films réalisés en version anglaise. Les cadres techniques et artistiques anglais seraient assistés par des Suisses (env. 130 personnes) et toutes les installations devraient être faites par des maisons du canton. Enfin, l'entreprise distribuerait dans le monde, parallèlement à ses films artistiques et par le truchement de la R.K.O. Radio-Pictures, rattachée à la R.C.A., tous les films culturels et de propagande touristique que les services officiels suisses auraient l'intention de créer.

Ajoutons, que le scénario du premier film qui serait réalisé en Suisse, sous les auspices de la société anglaise existe déjà. Il s'agirait de:

THE PRISONER OF CHILLON.

Or, nous croyons savoir que la question de la station émettrice de radio a soulevé des objections et des difficultés. En effet, les autorités responsables du service radiophonique en Suisse (direction générale des P.T.T. et comité central de la S.S.R.) ont estimé ne pas pouvoir accorder l'autorisation sollicitée. Voici les raisons principales de ce refus:

1. La Suisse n'a pas de longueur d'onde à céder.

2. Les représentants de la société anglaise estiment qu'il serait possible de partager avec le nouvel émetteur l'onde de Sottens. Mais, dans ce cas-là, une partie de la Suisse (celle qui se trouverait dans le faisceau de l'onde de Chaumont dirigée vers l'Angleterre) ne pourrait plus capter les émissions de Sottens. Ni la direction des P.T.T., ni la S.S.R. ne peuvent consentir à réduire ainsi le champ d'action d'un des émetteurs nationaux.

3. Il n'est pas désirable pour la Suisse, surtout dans les circonstances actuelles, de posséder sur son territoire un émetteur étranger échappant à son contrôle.

4. Les émissions de publicité et de propagande seraient faites en anglais et dirigées vers l'Angleterre. Venant de Suisse, de telles émissions attireraient à notre pays et aux autorités de la radio-diffusion des désagréments avec une nation et une société amies.

5. Les émissions publicitaires sont interdites à nos émetteurs. Il ne peut être question de renoncer à cette règle pour céder le monopole à une société étrangère.

Même si la concession radiophonique ne peut être accordée, souhaitons néanmoins que les projets de studios cinématographiques subsistent et se réalisent. *Ceux qui sont en relation directe avec les représentants de la société britannique en ont la conviction. Ce serait, nous le répétons, une nouvelle activité industrielle bienvenue pour cette ville et ce canton et dont les répercussions seraient d'autant plus appréciables que nos financiers suisses n'auraient aucun risque à courir.*

*

Enfin c'est le *canton de Berne*, qui annonce un grand projet tendant à y introduire une industrie cinématographique. La «Berner Tagwacht» dit que les travaux préparatoires sont déjà activement poussés. On prévoit la construction de deux grandes halles et de deux plus petites avec des annexes, sur la rive nord du Moossee près de Berne. Des négociations entamées avec des sociétés étrangères ont soulevé un vif intérêt. La location de plus de 200 jours sur 300 pendant lesquels on pourra tourner est déjà certaine. La question de la production propre à ces studios a déjà été soulevée et la collaboration de personnalités éminentes est assurée. On tournera des films spectaculaires et culturels. Du point de vue financier, des garanties existent également. Lorsque les studios travailleront normalement, ils occuperont en permanence de 200 à 300 personnes.

Que va-t-il sortir de tout cela et que pense la Chambre suisse du Cinéma de ces projets grandioses?

Association des producteurs suisses de films

Séance du Comité du 9 février 1939.

La date de l'assemblée générale a été fixée à *jeudi, 16 mars.* Elle aura lieu à Zurich et sera combinée si possible avec une visite des chantiers de l'exposition. L'heure et le lieu de l'assemblée générale seront indiqués dans la convocation écrite.

Le Comité s'est occupé d'abord de la création d'une ligue des producteurs de films documentaires et d'un projet financier. Ce plan a déjà été examiné par la commission de production de la Chambre suisse du Cinéma. L'assemblée générale entendra un rapport détaillé.

L'action financière pour la participation à l'exposition nationale a été couronnée de succès. Le Comité a entrepris des démarches pour la mener à bonne fin. Le Comité a étudié également la création d'un tarif pour les laboratoires; il s'est occupé finalement de questions internes, en particulier des moyens de combattre la concurrence déloyale.

Présentation de films suisses à l'étranger. A ce sujet nous rappelons aux membres nos circulaire no. 2 du 18 janvier et no. 3 de février. Les maisons qui s'y intéressent sont priées de se mettre en relations, sans délai, avec la Chambre suisse du cinéma, Thunstrasse 41a, à Berne.